



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



25075541

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

03 JUIN 2025

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0410 618 321

Nom

(en entier) : Club de Plongée Sambre-et-Meuse

(en abrégé) : CPSM

Forme légale : ASBL

Adresse complète du siège : Chaussée de Gembloux, 205 à 5002 Saint-Servais NAMUR

Objet de l'acte : nominations et démissions d'administrateurs

Extraits de l'organe d'administration pour la période écoulée 2024-2025 :

Messieurs Elie BENNARDO et Guillaume TOUSSAINT ont présenté leur démission de leur mandat d'administrateur dont acte. Mme Léa DERCLAYE a été cooptée en remplacement de M. BENNARDO et Monsieur Raphaël POILVACHE de M. TOUSSAINT.

Dans sa convocation à l'A.G., l'organe d'administration a proposé 5 administrateurs au vote de l'A.G. du 15.03.2025. Conformément aux statuts, la durée des mandats est déterminée en fonction du nombre de voix et se répartissent comme suit : 3 mandats ordinaires à échéance de mars 2028 et 2 mandats suppléants avec échéance de mars 2026 (échéance des mandats des démissionnaires). L'A.G. exerce son contrôle de l'organe d'administration par le renouvellement annuel de 3 administrateurs.

Extrait de l'assemblée générale du 15 mars 2025.

Par vote distinct pour chacun d'eux, les trois administrateurs ordinaires sont Messieurs Miles BRADLEY, Gaétan DESPONTIN et Raphaël POILVACHE qui sont élus dans cette fonction pour une durée de trois ans, échéance en mars 2028.

Sont élus pour un mandat d'un an, Mme Léa DERCLAYE et M. Patrick CHAMPAGNE, échéance en mars 2026.

Tous les mandats s'exerceront à titre gratuit.

La validité des mandats d'administrateurs suite à l'A.G. du 15.03.2025 sont :

Jusqu'à l'AGO de mars 2026

-Benoît BERTRAND

-Patrick CHAMPAGNE

- Léa DERCLAYE

Jusqu'à l'AGO de mars 2027

- Luc WERY

- Sébastien VERACHTERT

- Savinien DEHANT

Jusqu'à l'AGO de mars 2028

- Miles BRADLEY

- Gaetan DESPONTIN

- Raphaël POILVACHE

Extrait de l'organe d'administration du 19 mars 2025

M. WERY est confirmé dans son rôle de Président et M. DEHANT dans son rôle de Trésorier.

M. CHAMPAGNE devient Secrétaire. Madame DERCLAYE est déléguée à la Déontologie.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).